

## European Payment Index 2012

# Des pertes de 340 milliards d'euros en raison des factures impayées en Europe

**Les "retards de paiement" des entreprises belges dépassent le niveau de 2009, l'année succédant à la crise.**

*L'European Payment Index (EPI 2012) est une enquête annuelle conduite par Intrum Justitia. Pour la huitième fois, elle étudie les paiements, les risques et la confiance de plus de 7.800 entreprises dans 28 pays européens.*

### Europe

- 57% des entreprises d'Europe affrontent des problèmes de liquidité en raison de paiements tardifs: ce chiffre traduit une augmentation de 10% par comparaison avec 2010. On constate de grandes différences entre les pays d'Europe. Ainsi, pas moins de 96% des entreprises de Grèce ayant pris part à l'enquête indiquent souffrir de problèmes de liquidité en raison de paiements tardifs. Pour comparaison, ce chiffre n'est que de 37% en Finlande.
- Les pertes occasionnées en Europe au cours de l'an dernier en raison de factures non payées ont augmenté de 28 milliards d'euros pour atteindre 340 milliards d'euros.
- L'Allemagne, plus grande puissance économique européenne, démontre sa puissance dans ce secteur. Tant les délais de paiement moyens (35 jours) que les pertes provoquées par des non-paiements de factures (de 2,4% à 2%) placent l'Allemagne comme seul pays non nordique parmi les meilleurs élèves du continent (Top 5).
- Les pays scandinaves montrent eux aussi une tendance positive. En Finlande, la créance amortie a diminué de 16% depuis l'année passée. À peine 1,6% des factures ne sont jamais payées – le chiffre le plus bas d'Europe. Au Danemark, en Norvège et en Suède, la créance amortie a diminué d'environ 10%. La Finlande reste le meilleur élève de la classe avec un terme de paiement moyen réel de 27 jours.
- En Grèce, la créance amortie s'élève à 5,9%, soit 20% de plus qu'en 2010. La situation en Bulgarie et en Roumanie n'est pas beaucoup meilleure. De même, le Portugal, la Pologne et la Hongrie montrent des signes inquiétants. La créance amortie y a augmenté respectivement de 13, 14 et 17% depuis 2010 et les perspectives 2012 pour les entreprises interrogées vont vers un développement encore plus négatif.

## Belgique

- Le nombre de factures jamais payées en Belgique a augmenté pour atteindre 2,7% (contre 2,6% en 2011 et 2,5% en 2010). Ceci correspond à une perte annuelle de 9,6 milliards d'euros ou 26,3 millions d'euros par jour.
- Les entreprises belges paient leurs factures avec 19 jours de retard, en moyenne. C'est beaucoup plus que l'an dernier, où le retard de paiement n'était "que" de 15 jours. Toujours en moyenne, le délai de paiement atteint 54 jours.
- Le comportement de paiement des pouvoirs publics belges est en ligne avec celui des précédentes années, ce qui signifie que les pouvoirs publics restent les plus lents à délier les cordons de leur bourse pour payer leurs dettes, par rapport aux particuliers et aux entreprises.

**Bruxelles, 10 mai 2012** – L'enquête d'Intrum Justitia, leader européen du secteur des services de gestion du crédit, montre que les entreprises européennes souffrent gravement de problèmes de liquidités. 57% des entreprises européennes (54% en Belgique) indiquent être dans cette situation en raison de paiements tardifs. L'European Payment Index d'Intrum Justitia (EPI 2012) indique que les créances amorties par les entreprises européennes ont atteint un montant record de 340 millions.

Cette enquête annuelle d'Intrum Justitia, qui a été conduite auprès de 7.800 entreprises réparties dans 28 pays, montre une économie européenne divisée, tant au niveau des problèmes de liquidité qu'à celui des créances amorties. L'Allemagne et les pays scandinaves sont les bons élèves tandis que d'autres contrées, principalement dans le Sud et l'Est de l'Europe, sont confrontées à d'importants problèmes.

"L'image fragmentée qui était ressortie de l'EPI de l'année passée se voit confirmée aujourd'hui. Dans des pays comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne, le nombre d'entreprises qui font face à des problèmes de liquidité en raison de retards de paiement atteint un niveau inquiétant. Dans plusieurs pays, le nombre de créances amorties continue à augmenter. En Grèce, Bulgarie et Roumanie, chaque fois que l'on facture 20 euros, plus d'un euro doit être amorti comme créance douteuse. Même les économies puissantes, comme le Royaume-Uni et la Pologne, montrent des signes d'augmentation du nombre de créances amorties", indique Lars Wollung CEO de l'Intrum Justitia Group.

La huitième édition de l'EPI montre que les entreprises tentent de résoudre leurs problèmes de liquidité en réduisant le délai de paiement convenu par contrat. En moyenne, le nombre de jours nécessaires pour un paiement entre entreprises a diminué, passant de 36 à 32 jours. Le nombre moyen de jours de retard de paiement reste fixé à 20.

Il faut aussi noter que la confiance en l'économie et dans les banques en 2012 est meilleure dans les pays où la situation l'est également. Sur ce point, l'Allemagne et la Suisse s'isolent en tête en Europe. Respectivement 25% et 31% des répondants déclarent avoir davantage confiance dans les banques contre seulement 4% en Belgique...

### Et la Belgique?

Chez nous, le terme de paiement contractuel moyen entre entreprises reste de 35 jours, un terme inchangé par rapport à l'année dernière. Mais, dans la réalité, les paiements sont effectués en moyenne après 54 jours. Ceci signifie que, en 2012, les entreprises ont encore vu leur délai de paiement réel augmenter de 4 jours (19 jours contre 15 en 2011).

En Belgique, chaque jour voit 26,3 millions d'euros convertis en créances amorties. Ce chiffre représente des montants définitivement perdus en dépit de produits ou de services fournis. Sur une base annuelle, on atteint une somme de 9,6 milliards d'euros, ce qui représente 2,7% du PNB belge en 2011. C'est 450 millions d'euros de plus que l'an dernier.

Guy Colpaert, Managing Director d'Intrum Justitia Belgique explique: "En Europe et en Belgique, les entreprises tentent de se sauver, mais elles sont prises dans un cercle vicieux qui les voit elles aussi chercher à payer leurs factures le plus tard possible et tenter d'obtenir leur paiement au plus vite.

Des factures payées tardivement ou jamais résultent au final en un renforcement de l'inflation. Les intérêts payés par les pouvoirs publics en raison de retards de paiement sont un bon exemple d'un poids aussi important qu'inutile sur le budget.

La Belgique a encore beaucoup à apprendre des pays voisins et en particulier de l'Allemagne qui règle rapidement ses dettes. Cela peut aussi être dit dans une moindre mesure de nos voisins du Nord et du Sud."

Que pouvons-nous faire concrètement pour résoudre le problème?

- Les pouvoirs publics pourraient travailler sur deux axes stratégiques;
  - a) L'aspect réglementaire:
    - a. Un système de suivi - Assurer le bon fonctionnement de la réglementation en matière de recouvrement. Ceci concerne surtout la législation concernant le recouvrement à l'amiable vis-à-vis des consommateurs, la législation portant sur la lutte contre les retards de paiement des entreprises (aussi connue au niveau européen comme la Late Payment Directive) et l'application correcte de la législation sur le recouvrement judiciaire.
    - b. La poursuite du développement du cadre réglementaire pour intensifier la responsabilité et le comportement de paiement afin de les mettre au niveau des meilleurs pays de l'UE.
  - b) L'établissement d'un modèle de comportement. Un changement de comportement de paiement commence par les pouvoirs publics.
    - a. Effectuer ses propres paiements en temps voulus. Aujourd'hui encore, les pouvoirs publics paient en moyenne 28 jours après la date

d'échéance prévue, ce qui fait d'eux le plus mauvais payeur par comparaison avec les entreprises et les particuliers.

- b. Revenir à son métier de base et donc professionnaliser les processus de recouvrement en les sous-traitant auprès d'experts.

- Comment réagir en tant qu'entreprise?

- a) Dans une situation économiquement difficile, il est essentiel de se concentrer sur la gestion de trésorerie et des processus connexes, en particulier pour les PME qui, par essence, sont plus vulnérables, mais aussi pour les grandes entreprises, pour lesquelles les montants sont naturellement beaucoup plus importants.
- b) La boutade "on fait mieux ce que l'on fait soi-même" ne s'applique pas au monde de la gestion du crédit, mais c'est le premier réflexe dans notre culture, surtout quand les choses vont moins bien. C'est pourtant LE moment où il convient d'adopter une attitude fondamentalement différente.

Dans les pays qui appliquent une réglementation stricte (il s'agit d'une condition de base), on constate un niveau beaucoup plus élevé de sous-traitance avec une expertise et la maturité associées qui se traduisent par moins de pertes et un meilleur comportement de paiement.

Les entreprises belges et nos pouvoirs publics ont encore beaucoup à apprendre des pays scandinaves et, plus près de nous, de l'Allemagne.

Au final, un changement de comportement est nécessaire pour enregistrer de véritables progrès. Pas besoin pour ce faire de réinventer la roue. Tant les pouvoirs publics que les entreprises peuvent mettre en pratique les 'best practise' des pays scandinaves et de l'Allemagne.

### **À propos d'Intrum Justitia**

En Belgique, Intrum Justitia est le plus grand acteur sur le marché des services en gestion du crédit. Les clients d'Intrum Justitia proviennent de différents horizons tels que les soins, les fournitures d'utilité publique, les assureurs, les banques, l'e-commerce, les industriels, les pouvoirs publics et les télécommunications. En Belgique, Intrum Justitia occupe une part de marché de 25% avec 125 employés.

Le groupe Intrum Justitia, créé en 1923, est le leader européen du secteur des services en gestion du crédit. L'entreprise offre des solutions innovantes de qualité en recouvrement de dettes, tant auprès des consommateurs que des entreprises belges et étrangères, ainsi qu'une solution complète de services en gestion du crédit dans les différents stades du processus financier. Le groupe Intrum Justitia compte plus de 90.000 clients et environ 3.300 collaborateurs dans 20 pays européens. Il est coté au Nasdaq OMX de Stockholm depuis 2002. Son chiffre d'affaires consolidé a atteint en 2011 4,0 milliards SEK. Pour davantage d'information, surfez sur [www.intrum.com](http://www.intrum.com)

### **À propos de l'European Payment Index 2012**

Cette étude a été menée simultanément dans 28 pays entre janvier et mars 2012. Plus de 7800 personnes y ont participé. L'European Payment Index 2011 constitue la huitième édition

consécutives conduites par Intrum Justitia. Le questionnaire a été traduit dans les langues respectives des personnes interrogées. L'expédition et le retour des questionnaires ont été réalisés par les pays concernés. L'analyse des résultats a été effectuée de façon centralisée conformément aux lignes directrices prédéterminées. Toutes les informations collectées ont été vérifiées et les réponses sujettes à caution ont été écartées. De même, aucun des questionnaires renvoyés de façon anonyme n'a été pris en compte. Les entreprises d'Angleterre, du Pays de Galles, d'Écosse et d'Irlande ont été interrogées en ligne par une entreprise spécialisée (BING Research). La Bulgarie, la Slovaquie et la Roumanie ont été interrogées par les pays et contrôlées en sus via une enquête en ligne indépendante conduite par une entreprise spécialisée (BING Research).

**Pour plus d'information, vous pouvez prendre contact avec:**

Guy Colpaert, Managing Director Intrum Justitia Belgique: 0474-97.44.25